

VIDE-GRENIER de Quelmer La Passagère

à l'I.M.E. de la Passagère

Samedi 6 juillet 2024

Contrat et déclaration sur l'honneur

Date et durée de la vente : *Samedi 6 Juillet 2024 de 8h00 à 18h00.*

Référence : *Arrêté du 09 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage. Code du commerce et ses articles L.310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 07 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.*

- Je soussigné,
 - Nom, Prénom : _____
 - Adresse : _____
 - N° de téléphone : _____
 - Adresse mail : _____

Je m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8, R.310-19 et R.329-1 du code du commerce.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de ce vide greniers, en accepte les articles et m'engage à les respecter dans leur totalité.

J'atteste que les organisateurs ne sont pas responsables de l'origine de mes objets, ni en cas d'accident ou dommage physique causés par eux, quelle qu'en soit la nature ; l'assurance responsabilité civile du stand et des objets présentés étant à la charge du signataire.

J'atteste

- en tant que **particulier** de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, **ou**
- en tant **qu'association** de ma non participation à plus de 6 évènements par an.

A ces conditions, je réserve :

- un emplacement standard de 3 mètres linéaires sur 4 mètres de profondeur = 10 € (possibilité de stationner sur l'emplacement une petite remorque)
(ou un emplacement de [multiple de 3 mètres, sachant que l'unité supplémentaire = 10€], soit un total de mètres, pour un coût de €)
- un emplacement avec parking intégré de 3 mètres linéaires sur 9 mètres de profondeur = 15 € (ou un emplacement [multiple de 3 mètres, sachant que l'unité supplémentaire = 15€], soit un total de mètres, pour un coût de €)

Montant de ma réservation =

Signature : (Précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé ») :

L'emplacement ne sera réservé qu'après réception des 4 éléments suivants :

- Le présent document (contrat et déclaration sur l'honneur) dûment rempli et signé ;
 - Un exemplaire du règlement intérieur du vide-grenier joint signé ;
 - Le règlement financier :
- soit par chèque libellé à l'ordre du « Comité de quartier de Quelmer la Passagère »
 - soit via la cagnotte en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-de-quartier-quelmer-la-passagere/evenements/vide-grenier-ime-la-passagere-2024>

- La copie recto/verso de la pièce d'identité valide ;

Si pas de messagerie, merci de joindre une enveloppe timbrée pour la réponse (reçu d'inscription/plan d'emplacement).

Le chèque sera remis à l'encaissement dès sa réception. Merci d'inscrire au dos du chèque, le nom sous lequel est réservé le stand.